

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
n° DEL261021/13

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Etaient représentés : PAOLI Franck par PAOLI Christian ; BARBONI Toussaint par Sébastien GUIDICELLI ; ELEGANTINI Muriel par DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; ANGELI Filippu Antone par ROCCHI André ; MURGIA Sandrine par FRATICELLI Jean-Jacques ; PIREDDA Albert par SALDANA Esteban.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 28 octobre 2021

Convocation : 18 octobre 2021

OBJET : PROGRAMME AVENIR MONTAGNES INGENIERIE : DEMANDE DE FINANCEMENT D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET.

Le Maire expose :

Prunelli di Fium'Orbu est une commune de montagne du PNRC, dont le chef-lieu Prunelli village, culmine à 583 mètres. Malgré un réel potentiel patrimonial, notre territoire de montagne se trouve isolé des parcours touristiques et, comme beaucoup de villages de montagne, les ruines y sont nombreuses, les bâtiments vétustes et la plupart des sentiers d'accès sont obstrués par une végétation abondante.

Le village est en totale conformité avec les orientations du Schéma d'Aménagement de Développement et de Protection du Massif Corse.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20211026-DEL261021-13-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2021

Délibération
n° DEL261021/13

Les services de l'Etat proposent d'accompagner en ingénierie, les territoires de montagne vers une stratégie de développement adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique, en finançant à 75% du coût salarial, un poste de Chef d Projet durant deux ans.

Le but de ce poste de chef de projet est d'accompagner et conseiller une stratégie touristique efficiente sur toutes les saisons.

-Considérant que Prunelli di Fium'Orbu est un territoire situé dans le périmètre du Massif Corse, et souhaite porter un projet révélateur de l'économie de montagne.

-Considérant que dans le cadre du Fonds « Avenir Montagnes », la commune peut solliciter la participation des services de l'Etat pour le volet d'accompagnement « Avenir Montagnes Ingénierie », en finançant à 75% du coût salarial, un poste de Chef d Projet dont les missions principales, dans les deux ans à venir, seront :

- Renforcer l'offre touristique dans un village qui peut se targuer d'être le troisième village belvédère ;
- Améliorer la stratégie mettant en synergie le patrimoine du village et la vision que l'on a de l'extérieur et y initier une dynamique susceptible de participer à la revitalisation du village ;
- Positionner notre village dans une transition écologique qui, tout en revitalisant notre biodiversité, imagine de l'inscrire dans une relative relance économique ;
- Définir, voire améliorer la stratégie et le positionnement de l'écomusée MNEMOSINA qui relate l'évolution sociétale locale villageoise. Le souci étant l'ouverture vers l'extérieur d'une micro-société en voie de disparition qui a tendance à se refermer sur elle-même.
- Réhabiliter un bâtiment assez délabré, ayant vocation à devenir un site de présentation et de veille sur l'approche de la biodiversité, afin d'y amener dans un but pédagogique, les scolaires de la primaire à la terminale (notre commune de 3650 habitants comptant 1500 enfants scolarisés).

-Considérant que les habitants et notamment leur organisation en comité de quartier, sont partie prenante dans l'accompagnement de ce dossier.

-Considérant les difficultés que rencontre actuellement la commune (dans la restructuration de son plateau scolaire très ralenti par une pollution par l'amiante, par l'état d'abandon des installations en façade maritime (port de Calzarellu en ruine) et le chantier en friche de ce qui aurait dû être le centre de rééducation fonctionnelle, par l'état de vétusté et d'insécurité de la salle de spectacle Cardiccia, destinée aux associations et aux scolaires) empêchent de se consacrer pleinement à la technicité et à l'ingénierie nécessaire au développement d'une attractivité spécifique au territoire de Prunelli Village.

-Considérant qu'il en résulte la nécessité impérieuse d'un accompagnement par un chef de projet, pour le volet d'accompagnement « Avenir Montagnes Ingénierie », qui participerait au repositionnement stratégique de notre chef-lieu et nous accompagnerait pour l'ingénierie et à la planification de la remise à niveau de nos infrastructures, afin de retrouver une attractivité diversifiée et durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet AVENIR MONTAGNE INGENIERIE ;
- De solliciter la participation des services de l'Etat pour le volet d'accompagnement « Avenir Montagnes Ingénierie », en finançant durant deux ans, à 75% du coût salarial, un poste de Chef d Projet, dans le cadre du Fonds « Avenir Montagnes » ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,
Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20211026-DEL261021-13-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2021